

Sujet : [INTERNET] Communiqué de presse: Covid-19: liaison aérienne des territoires ultramarins

De : Ministère de la Transition écologique et solidaire <presse.ministere@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 18/03/2020 20:14

Pour : pref-communication@isere.gouv.fr



Paris, le 18 mars 2020

Communiqué de presse

Covid-19 : liaison aérienne des territoires ultramarins

Annick Girardin, ministre des Outre-mer, et Jean-Baptiste Djebbari secrétaire d'Etat chargé des Transports, annoncent des mesures sur les contrôles aux frontières pour ralentir au maximum la propagation du virus Covid-19 dans les territoires d'Outre-mer.

Les dispositions nationales qui concernent l'interdiction d'accès au territoire national de ressortissants hors Union européenne, sauf dérogations, s'appliquent pleinement dans les Outre-mer.

S'agissant des liaisons avec l'hexagone, le confinement à domicile des passagers aériens et maritimes en provenance de l'hexagone est la règle. Des consignes ont été passées pour restreindre l'accès aux transports aériens, en particulier vers les territoires ultramarins, aux seuls voyages familiaux et professionnels ne pouvant être différés. Cela conduira à réduire la fréquence des liaisons aériennes.

Dans le Pacifique, en articulation étroite avec les gouvernements locaux, ces mesures sont également appliquées afin de lutter contre la propagation du fait des caractéristiques de ces territoires (éloignement, double insularité, capacité et répartition des structures sanitaires) et de leur faible niveau de contamination actuelle.

Le Gouvernement s'emploie à faciliter le retour des touristes hexagonaux vers l'hexagone et des ultramarins partis dans l'hexagone pour des raisons touristiques, familiales ou sanitaires vers leur territoire d'origine. Afin de diminuer les risques de propagation du virus, les ministres demandent toutefois à tous les ultramarins qui habitent dans l'hexagone, dont les étudiants en mobilité, de rester sur leur lieu de résidence habituel. Des consignes ont été passées pour que les hébergements étudiants dans l'hexagone restent ouverts.

Malgré des échanges réduits au strict minimum, les territoires ne peuvent être coupés de l'hexagone, alors que de nombreux pays ferment leurs frontières aux ressortissants français. Ainsi, en liaison étroite avec les préfets et hauts-commissaires des territoires ultramarins, le Gouvernement a demandé aux compagnies aériennes de rester mobilisées pour l'organisation de la continuité territoriale entre les territoires ultramarins et l'hexagone. Ces dispositions permettront de maintenir le transit du fret, la possibilité d'évacuations sanitaires et d'acheminement des produits sanitaires (médicaments, produits sanguins...), et certains déplacements pour raisons familiales ou professionnelles impérieuses.

Enfin, les routes aériennes seront sécurisées pour rallier les territoires du Pacifique qui sont les plus éloignés de l'hexagone, dans un contexte très évolutif de fermeture des frontières de nombreux Etats, notamment des Etats-Unis. Les vols de Paris vers la Polynésie française transitent désormais par Pointe-à-Pitre. La sécurisation des vols vers la Nouvelle-Calédonie, via l'Asie, est en cours.

Le cabinet de Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, a confirmé que les liaisons aériennes entre le Canada et Saint-Pierre et Miquelon étaient maintenues.

Retrouvez le communiqué en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Annick Girardin : 01 53 69 26 74

Service de presse de M. Jean-Baptiste Djebbari : 01 40 81 77 57

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)

[Désinscription ici](#)